

ABONNEMENT.

**Saumur:**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste:**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

4 Août 1883.

Chronique générale.

La session des Chambres a été close le 2 août, close sans que le budget, ordinaire ou extraordinaire, ait été voté! Voilà à quoi servent les Chambres républicaines. Elles n'ont su discuter ni voter le budget, qui est l'ouvrage propre d'un Parlement; mais elles ont trouvé le temps de donner à un ministère de hasard le pouvoir de désorganiser la justice. Par ce simple rapprochement, l'on peut juger combien scrupuleusement et utilement les républicains font les affaires du pays.

Que les électeurs appelés à voter le 12 août prochain n'oublient pas cela, au moment de mettre leurs bulletins dans l'urne. Voter pour un candidat républicain, ce serait voter pour le gaspillage, sous toutes les formes, du temps, de l'argent, des forces et de la dignité de la France.

C'est la leçon même, et la seule, qui ressort avec une indiscutable évidence, de cette session, stérile en résolutions honnêtes et utiles; féconde, au contraire, en scandales et désordres de toute espèce.

En sept mois moins six jours qu'a duré la session parlementaire, qu'a fait la Chambre des députés? dit l'Union.

Elle a voté les lois suivantes:  
 Les lois sur les conventions de chemins de fer;  
 La loi sur la réforme judiciaire;  
 La loi constituant l'artillerie de forteresse;  
 La loi sur les enterrements;  
 La loi sur la réglementation de l'enseignement secondaire libre;  
 La loi sur la condition des agents commissionnés des chemins de fer.  
 On ne saura que plus tard ce qu'il y a au fond de ces conventions avec les Compa-

gnies de chemins de fer, comme on n'a su qu'après la guerre et par une enquête les procédés financiers de la Défense nationale. Mais dans quelques jours on pourra voir à quoi aboutit cette fameuse réforme de la magistrature annoncée depuis dix ans et qui se résume dans la destruction de toute indépendance.

Et encore ces deux lois ont été votées comme d'assaut à la fin de la session, avec la précipitation que manifeste toujours la Chambre quand elle entrevoit l'heure des vacances.

Comme travail, la session n'a donc presque rien produit, et le peu qu'elle a fait constitue une mauvaise action.

L'opinion ne s'y trompe pas: elle accuse depuis longtemps et avec raison la Chambre d'incapacité. C'est bien là son caractère; et quand on la compare à l'Assemblée de 1871, on est frappé de la différence de niveau intellectuel entre les deux Parlements. On dirait que la France a cessé de produire des hommes, ou qu'elle choisit pour gérer ses intérêts les plus indignes et les plus nuls.

Les républicains eux-mêmes, ceux qui réfléchissent du moins, sont obligés de reconnaître l'incapacité radicale des élus du suffrage universel et de la stérilité du régime.

Il est probable que la reprise des travaux parlementaires aura lieu du 15 au 20 octobre.

HONNEUR ET DÉSINTÉRESSEMENT.

Ceci est la dernière parole de M. Clémenceau à la Chambre, dans la séance de mercredi, à propos du vote sur l'incompatibilité entre les fonctions législatives et les fonctions judiciaires:

« Je veux le crier bien haut, mes chers collègues. Avant de mettre votre bulletin dans l'urne, prenez garde. Ce n'est pas une simple question politique qui est en jeu. Il y va de l'honneur. »

On connaît le résultat du scrutin. La majorité républicaine a préféré le cumul à l'honneur.

Au cours de la même séance, M. Clémenceau, violemment interrompu par les ministériels, a dit encore:

« Je croyais qu'il était loisible à un républicain de flétrir le cumul en soi, et de blâmer, dans l'intérêt de la République, les républicains qui osent en profiter. Il paraît que cela est défendu; je m'incline. »

Ces paroles, assurément, sont plus cruelles que naïves.

Et M. Clémenceau a ajouté, sans rire:

« Il se peut que cela soit avantageux pour le ministère; mais, je le déclare bien haut, cela est préjudiciable à la République, d'abord parce que l'on corrompt ainsi les mœurs républicaines (Très-bien!), et puis parce qu'on s'éloigne de plus en plus du suffrage universel à qui l'on permet de suspecter une chose qui ne doit jamais être suspectée: LE DÉSINTÉRESSEMENT DES RÉPUBLICAINS. »

Sérieusement, dit la Gazette, combien M. Clémenceau croirait-il trouver de républicains pour former le Groupe des désintéressés?

La loi Martin-Feuillée, votée par le Sénat, grâce à des scrutins de fraude et de contrebande, a obtenu à la Chambre 259 voix ministérielles contre 32.

Les 32 députés qui ont voté contre cette loi appartiennent tous au centre gauche. Faut-il les louer? Oui et non. Oui, parce qu'il ont eu le courage de protester contre l'arbitraire et de refuser de s'associer à un acte monstrueux de despotisme jacobin. Non, parce qu'en votant contre la loi, ils ont réussi à la faire passer.

Hélas! oui; le centre gauche a eu cette malchance: son vote contraire a fait passer la loi. S'il s'était abstenu, avec la droite et l'extrême gauche, les 259 ministériels auraient voté pour rien. En effet, pour que le

vote fût validé, il fallait, au minimum, 279 votants; les 259 tout seuls ne pouvaient valider le vote. En votant, même contre la loi, les 32 ont validé le vote des 259. Fausse manœuvre. — Pauvre centre gauche!

En présence des éventualités d'épidémie, le conseil de surveillance de l'Assistance publique est d'avis qu'il y a lieu de surseoir à la laïcisation de l'hôpital Necker, qui entraînerait, comme toute modification, une perturbation momentanée dans les services.

Le receveur principal de l'octroi de Lons-le-Saulnier, écroué à la maison d'arrêt de cette ville pour malversation des fonds qui lui étaient confiés, s'est pendu avant-hier dans sa prison. Cet individu était le protégé et l'ami de tous les chefs du parti républicain dans le Jura.

MONUMENT DU GÉNÉRAL CHANZY.

La souscription destinée à élever un monument au général Chanzy et à l'armée de la Loire, et qui n'est pas encore close, atteint aujourd'hui la somme de 400,000 francs.

Le comité, présidé par l'amiral Jauréguiberry, a décidé que la ville du Mans serait désignée comme lieu où devra être érigé le monument dont l'exécution a été confiée à MM. Crauk et Croissy, sculpteurs.

LE CHOLÉRA. — Il y a eu avant-hier 494 décès cholériques au Caire et 5 à Alexandrie.

MORT DE TU-DUC. — On télégraphie de Saigon, 3 août:

« L'empereur Tu-Duc est mort à Hué, le 20 juillet. Son successeur est Phudac-Nai (?). »  
 « Le général Bouët était attendu le 29 juillet à Haiphong, où il devait concerter avec M. Harmand et le contre-amiral Courbet le plan d'opérations. »

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PIETER VANDAEEL

VIII. — UN REVENANT.

On a beaucoup parlé, beaucoup écrit sur les pressentiments; mais Pieter Vandaeel n'avait, certes, aucun pressentiment fâcheux, un certain jour de la fin de février, en sortant de sa maison pour se rendre à l'arsenal.

Marie lui avait servi la soupe bien chaude, et elle faisait si bien la soupe! Elle avait causé gaiement avec lui, et elle lui avait promis, comme elle avait de l'ouvrage à reporter en ville, d'aller l'attendre à la sortie du port: ce serait charmant de revenir avec elle! Il était parti; elle était restée un instant sur la porte à le regarder, et, avant de rentrer, elle lui avait crié d'une voix joyeuse:

— Au revoir, papa!  
 Pieter marchait lestement, et son pas faisait craquer la terre glacée. Il y avait eu du brouillard la veille; mais pendant la nuit le temps s'était éclairci au moment du lever de la lune, et la gelée

avait revêtu toutes les branches des arbres, toutes les brindilles des haies, d'une enveloppe brillante qui ressemblait à du sucre candi. La lune étincelait dans un ciel clair, qui commençait à rougir du côté du levant: ce jour-là serait un beau jour!

Pieter arriva au chantier et se mit à l'ouvrage en chantant; il se sentait gai ce matin-là. Un camarade l'interpella:

— Hé! Vandaeel, savez-vous la nouvelle? Le sémaphore a signalé le Triton: il entrera avec le flot. Va-t-il nous jeter de la canaille sur les bras!

— Quoi? le Triton? qu'est-ce que vous voulez dire? demanda Pieter tout ahuri.

— Eh oui, le Triton, le transport qui nous ramène un chargement de forçats qui ont fini leur temps, ou qu'on a graciés. Il n'est pas du port de Lorient, il est du port de Brest; je ne sais pas pourquoi on le fait arriver ici.

— Ni moi non plus, mais cela m'est bien égal, dit un ouvrier qui travaillait à ajuster le gouvernail d'un canot. Vous, père Legriez, vous grognez toujours; qu'est-ce qu'ils vous ont fait ces pauvres diables que le Triton rapporte? Ce n'est pas vous qu'ils ont volé, je pense?

Le père Legriez secoua la tête.

— Ils ne m'ont pas volé, parce que j'ai toujours été gueux comme Job, répondit-il; mais s'il ne m'ont pas volé, ils en ont volé d'autres, c'est toujours la même chose. Et ils ne demandent qu'à

recommencer, on peut bien en être sûr!

— Ça, c'est à savoir, répliqua l'autre.

— Oh! c'est tout su: quelle fichue idée que de les débarquer à Lorient! Ils sont capables, ceux qui savent un métier maritime, de venir demander du travail à l'arsenal. J'espère bien qu'on ne leur en donnera pas!

— Pourquoi ça?

— Comment, pourquoi ça? Avec vos airs tranquilles, Riou, et vos pourquois ça, vous feriez mettre en colère tous les saints du paradis. Jolis camarades que ces gaillards-là! Vous voyez-vous travaillant à la même pièce qu'un forçat, obligé de lui parler? Est-ce que ça serait une existence?

— Je ne dis pas que ça ne serait pas désagréable; mais s'ils ne trouvent pas à travailler, c'est pour le coup qu'ils voleront!

— Qu'ils aillent travailler ailleurs!

— Oui, c'est cela: allez vous faire pendre ailleurs! En voilà de la charité chrétienne!

Pieter écoutait la conversation des deux ouvriers, et il commençait à s'émouvoir. Des forçats libérés! Ceux qu'il ne connaissait pas lui étaient bien indifférents, et il n'aurait pas eu pour eux la dureté du père Legriez. Mais ne pouvait-il pas y en avoir dans le nombre un qui ne lui serait pas étranger? Il avait été condamné à quinze ans... et Marie avait quinze ans, justement.

En calculant le temps qu'il avait failu au trans-

port pour faire le voyage, Pieter arrivait à cette terrible conclusion, qu'il devait ramener Jakob Lemans; et les cheveux lui en dressaient sur la tête. Il faillit deux ou trois fois, par des coups de gouge maladroitement donnés, s'emporter un morceau du doigt; évidemment il n'était pas à la tête de ses idées. Tout le jour il eut le cœur serré; comme un homme qui se sentirait sous le coup d'une catastrophe. Le coup de cloche qui annonçait la fin de travail lui fit l'effet d'un signal de délivrance; il allait trouver Marie à la porte, s'en aller avec elle: adieu les mauvais rêves et les craintes folles!

Il franchit vivement la grande porte de l'arsenal. Marie était là, toute rose dans sa robe de deuil; elle lui sourit en l'apercevant, et lui, tout joyeux, s'élança vers elle et la baisa au front en lui disant:

— Te voilà, ma chérie! tu n'as pas eu froid, au moins! Qu'as-tu donc? Je te trouve pâle, et tu as l'air tout triste!

— Ce n'est rien, père; je n'ai pas froid... mais... vois donc ce pauvre homme, comme il me regarde! C'est lui qui est pâle, qui a l'air triste, et qui grelotte! J'avais envie de lui donner de l'argent, mais je n'ai pas osé; ce n'est peut-être pas un mendiant.

Pieter Vandaeel regarda l'homme que lui désignait Marie; il était assis sur une borne, et ses regards plongeaient par la grande porte ouverte, dans

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 août.

La hausse que nous constatons ces jours précédents se trouve enrayée : le 3 0/0 cote 80.17, l'amortissable 81.75 et le 4 1/2 0/0 109.10.

Les établissements de crédit sont plus fermes et s'inscrivent : la Banque de France à 5,400, le Foncier à 1,310 et les Obligations Foncières Nouvelles sont l'objet de nombreuses demandes à 349.50.

Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) se traite à 490.

La Banque de Paris est à 1,015, le Lyonnais à 560 et la Banque J. R. P. des Pays Autrichiens est ferme à 495.

Le *Financier des Communes* a dans son dernier numéro publié une étude qui nous montre la bonne situation de cet établissement.

Le Suez, après 2,485, 2,480, clôture à 2,470. L'Egypte est ferme à 365.

Les chemins, et particulièrement l'Orléans et le Midi, sont très-fermes : le Lyon s'inscrit à 1,430, le Midi à 1,195, le Nord à 1,915 et l'Orléans à 1,330.

La liquidation s'est terminée hier dans de bonnes conditions, et la Banque des Communes de France, malgré le prix modéré des reports, a pu bonifier à ses clients en compte de reports un intérêt net de 5.02 0/0 pour la première quinzaine d'août.

## Chronique Locale et de l'Ouest

### Elections au Conseil Général.

Candidats :

CANTON DE DOUÉ.

M. BINEAU, ATHANASE,

Conseiller sortant, rééligible.

CANTON DE GRIGNY.

M. GRIGNON,

Conseiller sortant, rééligible.

### Election au Conseil d'Arrondissement.

Candidat :

CANTON DE MONTREUIL-BELLAY.

M. GUIONIS,

Conseiller sortant, rééligible.

### La distribution des prix à l'Institution Saint-Louis.

Lundi dernier, notre vieille cité saumuroise, toujours en deuil de ses fêtes d'autrefois, semblait prendre un peu d'animation. Les curieux regardaient passer les groupes nombreux qui se hâtaient dans nos rues. Personne n'ignorait la cause de ce mouvement ; on entendait répéter de tous côtés : c'est le jour des prix à Saint-Louis.

A une heure doit commencer la distribution des couronnes, et, dès midi et demi, les invités remplissent la cour d'honneur de l'établissement. Enfin le moment tant désiré est arrivé. M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers, accompagné de M. l'abbé Pessard, vicaire général, et de M. le curé de Saint-Pierre de Saumur, s'avance sur l'estrade pour présider cette fête de famille. Sa Grandeur est aussitôt entourée d'un nombre considérable d'ecclésiastiques et de personnes honorables de notre ville. Cette assistance, si nombreuse et si sympathique à notre cher collège, garde

un silence respectueux ; mais, à l'attitude et à l'expression des visages, on voit qu'elle est fière de contempler et de posséder son évêque, devenu par son génie et ses vertus la gloire de l'Eglise catholique, et par son indomptable courage, l'impugnabile rempart du bon droit et de l'honneur chrétien.

Soudain l'air retentit de sons pleins d'harmonie et de majesté. M. Halbert, avec son tact d'artiste et son bon goût musical, a compris qu'une fête de triomphe doit s'ouvrir par un chant tout à la fois grandiose et plein d'entrain. La grande marche du *Prophète*, de Meyerbeer, convenait admirablement pour la circonstance, et nous devons dire qu'elle a été exécutée avec une justesse, une précision, un luxe de nuances qu'on rencontre rarement chez de jeunes musiciens. Le *Chant des vainqueurs*, polka mêlée de chant, prouve que M. Halbert n'est pas seulement un chef de musique expérimenté, mais aussi un habile compositeur ; nous lui adressons nos sincères félicitations.

Au milieu des bravos et des applaudissements si bien mérités par nos jeunes virtuoses, M. l'abbé Béchét, supérieur de l'Institution Saint-Louis, se lève et annonce qu'il va nous présenter quelques réflexions sur le travail. Le sujet ne pouvait être mieux choisi. Parler du travail devant des trophées de couronnes qui en sont la récompense, en présence de l'éminent prélat, qui, comme le dira en terminant l'orateur, semble n'ignorer qu'une chose : ce que peut être le repos, c'était se concilier par là même la bienveillante attention de l'auditoire.

Dans ce discours, aussi remarquable par son élégance et sa correction académique que par l'élevation des pensées, M. l'abbé Béchét, avec une justesse de vue qui suppose une profonde connaissance de la nature humaine, nous a montré que l'homme est merveilleusement organisé pour le travail, qu'il ne demande qu'à agir, « qu'il est fait pour travailler comme l'oiseau pour voler. » Nous sommes tellement faits pour agir, dit l'orateur, que d'après certains philosophes qui sont Aristote, Descartes, Leibnitz, tout plaisir même viendrait de l'activité, et ne serait autre chose que le sentiment de notre force, et la jouissance que nous fait éprouver le déploiement de nos facultés physiques et intellectuelles. »

Même en punissant, Dieu ne peut s'empêcher d'être bon. Il condamne l'homme au travail. Il veut que l'homme trouve dans le travail sa gloire et son bonheur. Différents traits heureusement choisis nous ont démontré cette vérité jusqu'à l'évidence.

A la voix de la nature s'unit la voix de la religion pour nous rappeler la grande loi du travail.

Nous voyons la Sainte-Ecriture tantôt fulminer ses anathèmes contre le paresseux, tantôt encourager par la promesse des récompenses éternelles l'homme patient et laborieux. « Bienheureux ceux qui souffrent, ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés. » L'Homme-Dieu n'a-t-il pas travaillé dans l'atelier de Nazareth ?

Toutefois, dit l'orateur, « en enseignant à l'homme à se contenter de son sort, et à ne pas porter envie à ceux qui sont au-des-

sus de lui, la religion est loin de lui interdire une ambition légitime, et le désir de s'élever, par son travail et ses mérites, à un rang supérieur à celui ou la Providence l'a fait naître. Longtemps avant que la loi civile ne décrétât la libre admission de tous aux charges publiques, on avait vu le fils du père obtenir le pontificat suprême et devenir l'un des successeurs de cet humble pêcheur de Galilée, dont il plut au Christ de faire le chef de son Eglise. »

M. l'abbé Béchét, en terminant, nous a prouvé, par l'histoire, que la religion a toujours été l'inspiration des grands chefs-d'œuvre de l'esprit humain, « que les travaux d'Hercule pâlisent à côté des travaux de ses héros et de ses athlètes », et que ceux qui ont accusé l'Eglise de réprimer l'élan du travail et d'étouffer la flamme du génie ne savaient pas un mot d'histoire.

M. le supérieur nous a parlé du travail et du bonheur qu'il procure ; M<sup>r</sup> Preppel, dans un magnifique discours fréquemment applaudi, et dont nous ne pouvons, à notre grand regret, reproduire le texte, nous a expliqué comment il faut travailler.

Bacon, dans son *novum organum*, dit Monseigneur (je ne fais ici qu'une simple analyse), divise les gens qui travaillent en trois catégories figurées par trois insectes différents.

L'araignée représente la première catégorie. L'araignée est stérile ; elle tire tout d'elle-même, jusqu'au fil dont elle tisse sa toile ; sa toile une fois ourdie, elle s'y cantonne, n'en sort jamais. C'est dans cette catégorie qu'il faut ranger les esprits orgueilleux qui ne veulent avoir de confiance que dans leur lumière, les rêveurs, les artisans de chimères qui n'ont dans la tête que des toiles d'araignée.

La fourmi fait le contraire de l'araignée ; elle ne tire rien d'elle-même, mais, en avaré ouvrière, elle va chercher partout sa subsistance, revient sans cesse chargée de butin, et entasse sans ordre dans ses greniers souterrains les choses les plus disparates. C'est l'image de cette seconde catégorie de travailleurs qui ne s'occupent que de charger leur mémoire de connaissances mal digérées ; esprits superficiels qui ne tirent rien de leur fonds, touchent à tout, effleurent tout, et ne savent rien parfaitement.

L'abeille (*apis argumentosa*) ne tire pas tout d'elle-même ; elle n'amasse pas non plus sans mesure ; elle va au meilleur et au plus parfait des choses, et dans le meilleur et le plus parfait elle prend le suc, elle le digère, l'élabore, s'en nourrit et prépare ainsi à l'homme le mets le plus délicat et le plus exquis. C'est l'image de ces travailleurs qui ne s'en tiennent pas uniquement à l'imagination figurée par l'araignée, et ne se reposent pas seulement sur la mémoire, représentée par la fourmi, mais qui travaillent avec intelligence et réflexion. — C'est ainsi qu'on travaille à Saint-Louis. Notre collège ne ressemble pas à une fourmillière où tout s'agit pêle-mêle et en désordre, mais à une ruche d'abeille où le travail se fait avec activité, ordre parfait et sous l'impulsion d'une autorité reconnue.

Un tonnerre d'applaudissements souligne les dernières paroles de Monseigneur ; puis le héraut s'avance pour proclamer les vainqueurs.

Le cœur commence à battre plus fort dans les jeunes poitrines, les mères qui vont être témoins des premiers succès et des premiers honneurs publics de leurs fils tressaillent d'émotion. Déjà les élus de la gloire circulent sur l'estrade, le front ceint de lauriers, quand tout à coup on entend au-dessus de nos têtes, le bruit sourd et précipité d'une pluie torrentielle. En un clin d'œil, sous la voûte de toile où pendent les festons et les guirlandes, se construit une autre voûte formée d'innombrables parapluies. On entend toujours acclamer le nom des lauréats, et la distribution des couronnes continue sans interruption. L'ouragan redouble, le héraut crie plus fort, et la foule reste calme sous l'effort de la tempête ; personne ne déserte le champ d'honneur. Bientôt le soleil reparait, et la solennité s'achève au milieu de la satisfaction et de l'allégresse générales.

Je ne puis m'empêcher en terminant de rapporter ici une réflexion que j'ai souvent entendue faire : « A aucune distribution de prix, on ne voit une assistance aussi brillante qu'à Saint-Louis. »

La réflexion est juste, et s'explique facilement.

Le collège Saint-Louis est la grande œuvre saumuroise, celle qui, à l'heure présente, répond au plus grand besoin de notre région. Il n'est donc pas étonnant que les hommes les plus honorables et les plus distingués de notre cité l'entourent de leur sympathie, et regardent comme un devoir de patriote et de chrétien, de chercher tous les moyens possibles de favoriser son développement et de contribuer à sa prospérité.

Saint-Louis est pour nous l'espérance de l'avenir, il sortira de ce cher collège une génération de jeunes hommes qui, au milieu de notre siècle d'impiété, seront les porteurs du bien, l'honneur de l'Eglise et de la société. A. B.

En quittant l'Institution Saint-Louis, M<sup>r</sup> l'Evêque d'Angers s'est rendu chez les Sœurs de Saint-André.

Après le compliment d'usage et la réception d'un magnifique bouquet, offert par un enfant de l'asile, Sa Grandeur a présidé la distribution des prix aux élèves du pensionnat.

Monseigneur a dit combien il aimait cet établissement qu'il considérait comme l'une des œuvres les plus importantes de Saumur ; puis il s'est plu à remettre lui-même les diplômes de fin d'études obtenus, il y a peu de jours, par M<sup>lles</sup> Andrée Bühr, Marie Guyard, Marie Bodet, Blanche Rossignol, Eugénie Costeau, Amélie Vrain et Marie-Louise Bougreau.

La ville de Saumur n'a pas encore assez d'écoles. L'administration met en adjudication la construction d'une nouvelle salle d'asile, quartier des Pente.

Le montant des devis s'élève à 23,979 fr.

l'arsenal où circulaient les groupes d'ouvriers sortant des différents ateliers. Il devait être vieux, car sa barbe et ses cheveux étaient blancs, et sa taille affaissée ; pourtant ses yeux étaient encore vifs, et ils brillaient d'une façon peu rassurante sous d'épais sourcils en broussailles.

En somme, il avait mauvaise mine, et Pieter, trouvant que Marie plaçait mal sa pitié, allait l'emmener, quand l'homme quitta sa borne et vint à eux.

— Pardon, dit-il d'une voix enrouée ; vous êtes ouvrier dans le port, vous ?

— Oui, je suis charpentier, je travaille aux canots, répondit Pieter.

— Ah ! moi aussi, j'ai été charpentier de marine ; je le serais bien encore... Comment est-ce qu'on fait pour être reçu ouvrier ici ?

— On va à la Majorité, on fait sa demande, on montre ses papiers ; et s'il y a de la place, et que vous fournissiez de bonnes recommandations et de bons renseignements, on vous engage.

— Bonnes recommandations... marmotta l'homme entre ses dents... oui, elles sont bonnes, celles que j'apporte de l'endroit d'où j'arrive... Pourriez-vous m'indiquer un logement, en attendant, un logement pas cher ?

— Oui ; prenez cette rue à gauche, descendez-la jusqu'au bout ; vous tournerez ensuite à droite, et vous trouverez bientôt une petite auberge ; à la

Poulie d'Or. L'hôtesse est une brave femme, elle s'arrangera bien avec vous.

— Elle me connaît, je travaille pour elle ; je viens justement de lui reporter de l'ouvrage, dit Marie entraînée par sa pitié ; dites-lui que vous venez de la part de Marie Vandaël, et elle vous donnera un bon souper et un bon lit.

— Marie Vandaël ! s'écria l'homme en se rapprochant, et en regardant la jeune fille d'abord, et ensuite Pieter qui se tenait près d'elle, consterné de ce qu'elle venait de dire. Mais... voilà Pieter Vandaël, alors ? oui, je le reconnais ; je ne pensais pas à lui tout à l'heure, je le croyais si loin d'ici ! Tu ne me reconnais pas, toi, Pieter ? Oui, je sais bien qu'il y a des connaissances qu'on n'avoue pas... Ça ne m'empêche pas d'être ton cousin ; tu sais bien, Jakob Lemans ? Oui, tu te rappelles à présent ; je suis changé, n'est-ce pas ? on vieillit vite à Cayenne ! Ma voilà revenu d'aujourd'hui ; j'ai froid ici ! j'ai faim aussi, et je n'ai pas beaucoup d'argent ; il faut que je travaille... Pourras-tu me faire entrer là ?

Il montra l'arsenal.

— Je ne sais pas, balbutia Pieter. Ce soir il est trop tard... va à la Poulie d'Or, et dis, si tu veux, que tu es mon cousin ; demain, c'est dimanche, je te verrai.

Jakob fit deux pas dans la rue en hésitant ; puis il revint, et, saisissant le bras de Pieter Vandaël, il

lui demanda d'une voix étranglée :

— Ma femme, sais-tu ?

Pieter fit signe que non ; il n'aurait pas pu parler. Jakob le lâcha et s'éloigna tristement, la tête basse.

— Oh ! le pauvre homme ! dit Marie en prenant le bras de Pieter pour retourner à Kerantrech. Comme il a l'air malheureux ! Et c'est ton cousin ? tu ne m'avais jamais parlé de lui ! Est-ce que sa femme est morte ? Tu le feras venir à la maison, n'est-ce pas, pour le consoler ? D'où vient-il donc, à présent ?

— Marie, répondit Pieter d'une voix grave, cet homme a été envoyé à Cayenne, il y a quinze ans, pour avoir volé. J'aurais mieux aimé qu'il ne me reconnût pas.

— Et moi qui lui ai dit notre nom ! J'ai eu tort, papa ; mais il avait l'air si malheureux ! il me faisait une pitié ! Il s'est peut-être corrigé ; il cherche de l'ouvrage, c'est signe qu'il veut être honnête. Il faudra l'aider, papa ; c'est juste, puisqu'il est ton cousin.

Et l'innocente Marie, toute la soirée, parla du pauvre cousin ; elle voulait savoir si Pieter et lui s'étaient connus enfants, s'ils avaient été bons amis autrefois ; ce que Jakob avait fait pour être envoyé à Cayenne, et comment il était devenu voleur. Questions fort embarrassantes, auxquelles, le plus souvent, Pieter ne pouvait ou ne voulait pas répondre. Il finit par dire qu'il était fatigué,

ce qui était vrai, et qu'il avait envie de dormir, ce qui était absolument faux ; et il se retira dans sa chambre pour penser à son aise à la fâcheuse rencontre de la journée.

(A suivre.)

## LA SEMAINE ILLUSTRÉE

ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 28 juillet 1883.

*Chronique parisienne*, par Alceste.  
*Courrier littéraire et artistique*.  
*Nouvelles historiques et géographiques*.  
*Les Homards*, par H. Myrtilan.  
*Pillone*, IX.  
*Autour d'une source*, par H. Martin-Dairvault.  
*Silhouettes italiennes*, par R. Chassefont.  
*Le Drame de Pressigné* (nouvelle), par H. Martin-Dairvault.  
*Petite chronique mondaine*, par Jenny Lensia.  
*Bibliographie*, par R. Chassefont.  
*Chronique générale de la Semaine*.  
*Courrier de la Mode*, par Jenny Lensia.  
*Esprit des morts et des vivants*.  
*Sphinxiana*, par Bramet. — *Bulletin financier*, par E. Briau. — *Chronique agricole*. — *Halles et Marchés*.

Librairie H. Oudin, 51, rue Bonaparte, Paris.

Allons, contribuables, payez encore. Qu'est-ce que c'est que cette bagatelle, 24,000 fr., sans compter l'imprévu, après le million du collège de filles ?

Samedi prochain, 11 août, à 8 heures du soir, le délégué du ministère de l'agriculture, M. G. Couanon, fera, dans la salle du théâtre, une conférence sur le phylloxéra. Au moyen de projections lumineuses, le terrible ennemi de la vigne sera rendu visible dans toute la salle.

#### OUVERTURE DE LA CHASSE.

L'ouverture de la chasse se trouve cette année retardée, non-seulement par l'état des récoltes, mais encore par suite de la fixation au 12 août des élections départementales.

Dès aujourd'hui nous pouvons annoncer que les dates suivantes ont été arrêtées en principe par le ministre :

Le 26 août, dans la première zone, qui comprend les départements du midi, ceux du bassin de la Loire, et ceux de l'Ain, de l'Allier et de l'Indre.

Le 2 septembre, dans la deuxième zone, comprenant, outre la Seine, les départements limitrophes, ceux du centre, du nord, du nord-est, de la Bourgogne et de la Franche-Comté.

Le 9 septembre, pour toute la Bretagne et les départements du Calvados, de la Manche, de la Mayenne et de la Seine-Inférieure.

Le ministère n'a pas encore reçu les propositions des préfets du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Eure, de l'Orne et de Maine-et-Loire, départements classés habituellement dans la deuxième zone, mais pourraient être exceptionnellement compris cette fois dans la troisième zone.

Nous ferons connaître les modifications qui seraient arrêtées au dernier moment pour le département de Maine-et-Loire

**UTILE RÉFORME.** — La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, désireuse de faciliter aux voyageurs les repas que l'arrêt souvent restreint des trains les empêche de prendre confortablement aux buffets, a organisé, dans les principaux buffets de son réseau, un système de paniers à provisions. Ces paniers, faciles à emporter dans les wagons, contiennent, avec tout le matériel nécessaire, un repas complet froid et composé d'une portion de jambon, de langue fourrée ou de saucisson, d'une portion de viande froide (bœuf, veau ou gigot), d'un dessert et d'une demi-bouteille de vin.

Le prix est de 3 fr., et de 3 fr. 50 si on prend un quart de volaille au lieu d'une portion de viande froide. Les voyageurs, leur repas terminé, n'ont qu'à remettre les paniers aux conducteurs.

#### LES JUMENTS DE L'ARMÉE CHEZ LES CULTIVATEURS.

Nous lisons dans l'Indépendance bretonne :

« Le ministre de la guerre avait annoncé, par la voie du Journal officiel, qu'il mettrait des juments de l'armée chez les cultivateurs. Or, à tous ceux qui en ont demandé, il a été répondu qu'ils n'en auraient pas cette année, mais qu'ils pourraient peut-être en obtenir l'an prochain !!! »

A méditer à la veille des élections cette information du Journal du Loiret :

« On affirme, dans les bureaux du ministère de la marine, qu'il faudrait au moins un crédit de quinze millions pour continuer l'expédition du Tonkin.

« Les cinq millions qui ont été accordés en vertu du premier crédit ont été dépensés pour l'équipement et le transport des troupes envoyées au Tonkin pendant le mois de juin. »

#### TOURS.

Nous apprenons que notre sympathique confrère, M. Jules Delahaye, rédacteur en chef du Journal d'Indre-et-Loire, se présente, à Tours, comme candidat de l'Union monarchique aux élections au conseil général. Son concurrent républicain est M. Viel.

#### ORIGINE DU MAT DE COCAÏNE.

Ce divertissement populaire, — lisons-nous dans le Musée des Familles, — fut, à ce qu'on

croit, imaginé à Paris, en 1425, sous la domination anglaise, c'est-à-dire à l'une des époques les plus malheureuses de notre histoire.

Voici ce que raconte le Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VII :

« Le jour saint Leu et saint Gilles, qui fut au samedi premier jour de septembre, proposèrent aucuns de la paroisse faire un esbattement nouvel et le firent; et fut tel ledit esbattement. Ils prindrent une perche bien longue de six toises ou près, et la fichèrent en terre, et au droit bout de hault, mirent un panier, et dedans une grasse oûé (oie) et six blancs; et oignirent très-bien la perche, et puis fut crié que qui pourroit aller querre (quérir) ladite oûé en rampant contre mont, sans aide, la perche et panier il auroit, et l'oûé et les six blancs; mais oncques nul, tant sceut il bien grimper (grimper), n'y put avenir. Mais au soir, un jeune varlet, qui avoit grippé le plus hault, eut l'oûé, non pas le panier, ne les six blancs, ne la perche; et fut fait ce droit, devant Quinquempoit, en la rue aux Oûés. »

Cette rue est appelée aujourd'hui par corruption la rue aux Ours.

**UN PROBLÈME DE ZOOLOGIE.** — Le Mercure Segréen publie la lettre suivante :

« Le 18 mai dernier (1883), je me transportai au clos d'équarrissage de M<sup>me</sup> veuve Roger pour faire l'autopsie d'une jument. Monnier, garçon équarrisseur, me dit que la veille 17, il avait ouvert une vache pleine de huit mois, appartenant à Gasnier, cultivateur, demeurant à Pégolier, commune de Combrée, fermier de M. Veillon de la Garoullaye, maire de cette commune; que, du corps de cette vache, il était sorti une vipère vivante, très-vigoureuse, qui faillit le piquer à la main et au bras. Il fit un mouvement en arrière, armé de son couteau, la trancha en trois morceaux qui s'agitèrent encore quelques heures après leur section.

« Cette vipère, étant entrée par le derrière de la vache, a pénétré par le conduit se terminant au veau, et auquel elle a sucé le ventre dans une assez grande étendue.

« Une énorme quantité de liquide était répandue dans la matrice, ce qui donne à supposer que ce reptile s'était introduit dans le corps de la vache pendant son vivant, — après la mort ces infiltrations n'ont pas lieu, du moins en aussi grande quantité.

« Ma croyance est donc que cette vipère a dû vivre plus ou moins longtemps dans le corps de la vache avant sa mort, et y était entrée lorsqu'elle était couchée.

« Combien de temps y est-elle restée? Sortait-elle pour rentrer? Ou vivait-elle toujours sans prendre l'air? — Voilà ce que je ne puis affirmer quant à présent. Plus tard, peut-être, je pourrai donner aux lecteurs de cet article une solution juste. Était-ce une vipère ou un autre reptile? Je n'en sais rien, ne l'ayant pas vu; mais il paraît certain qu'un reptile, quel qu'il soit, est véritablement sorti du corps de la vache à Gasnier.

» P. HOUDMONT,  
» Médecin-vétérinaire.

» Segré, le 26 juillet 1883. »

Dans la séance du 19 juillet de la Société des Antiquaires de l'Ouest, le P. de la Croix a rendu compte de plusieurs excursions qu'il a récemment faites dans quelques localités : à Vouillé, où l'on a trouvé, au moulin de la Barre, quelques objets romains, deux longrines en chêne, des moulures, un dallage en marbre des Pyrénées et un vase qui appartient aujourd'hui à M. Jehan de Lastic. Il signale les lieux dits : la Vallée des morts et le Champ des tombeaux, où des fouilles pourraient amener des découvertes intéressantes pour l'histoire de la guerre de Clovis et d'Alaric.

Dans la commune d'Arçais (Deux-Sèvres), sur le bord de la Dive, il a examiné la butte du Puits-Taillée qui a 44 mètres de hauteur et qui ne paraît pas avoir été fouillée jusqu'à présent. Elle dépend de l'ancien château de Puits-Taillée. A côté est une fosse de 50 mètres de côté et de 4 mètres 50 de profondeur creusée dans le rocher. Peut-être y avait-il là quelque fortification gauloise.

Le P. de la Croix s'est également rendu au Vieux-Poitiers, où il a constaté que la superficie qu'il serait intéressant de fouiller s'étend sur une longueur de 4,500 mètres et une largeur de 4,000 mètres. Il signale à l'attention de la Société l'utilité qu'il y aurait à faire classer le célèbre menhir du Vieux-

Poitiers parmi les monuments historiques.

A Vouneuil-sur-Vienne, en faisant des fouilles pour la construction d'une école laïque, on a trouvé des briques romaines et des pierres ornées de moulures.

Dans la commune de Colombiers, au lieu dit la Galochonnerie, on a découvert un hypocauste, des dalles en marbre et des débris de tuile. Tout cela malheureusement a été détruit.

Le P. de la Croix a visité entre Jardres et Bonnes le vieux château de Talmont qui vient d'être partagé entre trois propriétaires et dont la démolition est décidée. Enfin il signale à Saint-Pierre-les-Eglises, près Chauvigny, des peintures murales du XI<sup>e</sup> siècle qui ont déjà été étudiées, mais dont la reproduction complète lui semblerait opportune. Il signale également, dans le cimetière de cette commune, un grand nombre de tombeaux mérovingiens ou carlovingiens.

#### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1883.

#### NAISSANCES.

Le 2. — Edmond-Eugène Rathouis, Montée-du-Fort.

Le 3. — Antoine-Antony Carévert, à l'Hospice.

Le 4. — Henri Augereau, rue Chanzy.

Le 10. — Alfred-Jules Nizon, rue des Capucins; — Eugène-Georges Trebuchet, rue Haute-Saint-Pierre; — Joseph Pedro, rue de Fenet; — Victor-Léon-Charles Ravault, rue du Roi-René.

Le 11. — Berthe-Félicie Girard, à l'Hospice.

Le 12. — Genèveve-Marie-Louise Gaignan, rue des Pains.

Le 19. — Joséphine Boulanger, rue Notre-Dame; — Marguerite Machel, rue Saint-Jean.

Le 22. — Victor-Emmanuel Hervo, rue Saint-Lazare.

Le 25. — Irma-Albertine Chucho, rue de la Croix-Verte.

Le 27. — Marthe Boutarel, rue de la Basse-Ille.

#### MARIAGES.

Le 2. — Camille Pelouin, maréchal-fermant, a épousé Jeanne-Marie Gaultier, domestique, tous deux de Saumur.

Le 3. — Alfred-Hippolyte Cordé, boulanger, de Candes, a épousé Augustine Masse, lingère, de Saumur.

Le 4. — Jean-André Montagne, mineur, a épousé Augustine-Marie Dufour, couturière, tous deux de Saumur.

Le 9. — Alphonse-Victor Dufy, chapelier, a épousé Marie-Louise Blanchard, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 11. — Thomas-Jules Roblin, directeur d'assurances, de Paris, a épousé Jeanne-Marie-Marguerite Berthe, sans profession, de Saumur.

Le 17. — Ernest-Vincent Riobé, cavalier de manège, a épousé Louise-Marguerite Jouvanelle, couturière, tous deux de Saumur.

Le 21. — Adolphe Jamain, tailleur de pierre (veuf), a épousé Fanny-Lucie-Jeanne Goriau, couturière, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS.

Le 2. — Julien Brunet, cordonnier, 47 ans, à l'Hospice; — Marceline Satabin, 4 mois, rue du Petit-Pré.

Le 4. — Eugénie Audouin, 5 mois, rue de Rouen; — Jeanne Chalot, sans profession, 54 ans, épouse Alexandre Jousset, quai Saint-Nicolas; — René Deruet, 4 mois, Montée-du-Fort.

Le 5. — Rose Aguilon, marchande de légumes, 64 ans, veuve Clément Lalouette, rue de la Basse-Ille.

Le 6. — Antoine Vacher, cordonnier, 59 ans, rue de la Croix-du-Vignaud.

Le 9. — Marie Goguet, sans profession, 65 ans, épouse Louis-Charles Leroi, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Le 14. — Georges-Alphonse Chucho, 7 mois, rue du Portail-Louis.

Le 17. — Auguste-Ernest Renault, 7 ans, rue de la Petite-Douve.

Le 19. — Anne-Louise Aubry, marchande de fruits, 60 ans, épouse Henri Roger, à l'Hospice.

Le 24. — Clément Charueau, sabotier, 65 ans, quai de Limoges.

Le 25. — Pauline Métivier, rentière, 69 ans, rue Traversière.

Le 26. — Jeanne Paré, sans profession, 63 ans, épouse Jean Vaugondy, à l'Hospice.

Le 27. — Jean Goglais, sans profession, 88 ans, à l'Hospice.

Le 28. — Antoine Guillaume, mineur, 32 ans, à l'Hospice.

Le 30. — Julienne-Rosalie Courcelle, 3 mois, rue Fardeau; — Adélaïde-Eugénie Couteleau, chapelière, 66 ans, présumée veuve René Delalande, rue de Fenet.

#### CONSEILS ET RECETTES.

Un vieux médecin, qui nous paraît être une sorte de bourru bienfaisant, communique le conseil suivant :

Donnez une taloche à vos marmots quand vous les voyez se ronger les ongles !

C'est une très-mauvaise habitude qu'il ne faut pas leur laisser prendre.

Les petits morceaux d'ongle, toujours plus ou moins pointus, introduits quotidiennement dans l'estomac, provoquent une irritation continue qui peut avoir des suites fâcheuses.

Je dis cela pour les grandes personnes qui sont capables de me comprendre; quant aux enfants, une calotte vaut le meilleur raisonnement. Qui aime bien châtie à propos.

On ne doit jamais boire ni employer pour la cuisine l'eau qui a été laissée durant la nuit dans des vases ouverts. Elle a perdu son aération et absorbé beaucoup de germes poussieux qui flottent dans l'appartement.

Lorsqu'il est nécessaire de garder l'eau dans des vases, pendant quelques heures, avant de s'en servir, il faudra la couvrir d'un linge, à moins que le vase ne ferme hermétiquement. Quand on a négligé de prendre les précautions que nous indiquons, l'eau n'est pas absolument dangereuse, mais elle est malsaine.

#### Théâtre de Saumur.

Les dimanche 12, lundi 13 et mardi 14 août, Représentations données par

**M<sup>lle</sup> MARIE CHALONT**  
Artiste du théâtre des Variétés.

Dimanche 12, LA FEMME A PAPA; lundi 13, LA CIGALE; mardi 14, LA ROUSSOTTE.

M<sup>lle</sup> Marie CHALONT jouera dans ces trois pièces.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

#### Ville de Saumur

**FÊTE ANNUELLE**

Du quartier des PONTS,

**DIMANCHE 5 AOUT 1883.**

A midi. — Une Salve d'artillerie annoncera la fête.

A 1 heure. — Mât de Cocagne.

A 2 heures 1/2. — Jeu du Baquet.

A 3 heures 1/2. — Baptême des Lanciers.

A 4 heures 1/2. — Combat des Grottesques.

A 6 heures. — Ascension du Ballon la Ville-Franche.

A 8 heures. — Illumination de la rue Nationale.

A 9 heures. — Feu d'artifice, tiré par M. LARDÉ, artificier.

Bals publics : hôtel du Grand-Turc, rue Nationale, et chez M. TOURON, rue de l'Abattoir.

Les habitants du quartier sont invités à pavoiser leurs maisons et à illuminer dans la soirée.

Pour les jeux, se faire inscrire au Café de Paris, place du Roi-René.

Les marchands forains trouveront aide et protection.

43 ANS DE SUCCÈS

26 RÉCOMPENSES DONT 8 MÉDAILLES D'OR

Alcool de Menthe

**DE RICQLÈS**

Bien supérieur à tous les produits similaires.

Infatigable contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excellent préservatif contre les épidémies.

Fabrique à LYON, cours d'Herbouville, 9.

Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie, parfumeries et épicerie fines.

Se méfier des nombreuses imitations.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AOUT 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé <sup>de</sup>		Dernier cours.	Clôture précé <sup>de</sup>		Dernier cours.	Clôture précé <sup>de</sup>		Dernier cours.	Clôture précé <sup>de</sup>	
3 %	79 95	80 30	Est	745	747 50	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 %	450	448
3 % amortissable	81 70	81 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1422 50	1422 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	510	Est	361	358
4 1/2 %	111 80	111 80	Midi	1183	1195	— 1865, 4 %	525	524	Midi	358	357
5 %	109	109 05	Nord	1895	1902 50	— 1869, 3 %	404 75	402	Nord	366 25	366
Obligations du Trésor	503	505	Orléans	1322 50	1332 50	— 1871, 8 %	390	390	Orléans	359 25	359
Obligations du Trésor nouvelles	507 50	505	Ouest	800	797 50	— 1875, 4 %	513	514	Ouest	361	358 25
Bons de liq. départementaux	523 50	522 50	Compagnie parisienne du Gaz	1365	1365	— 1876, 4 %	512	512	Paris-Lyon-Méditerranée	364	363
Banque de France	5410	5402 50	Canal de Suez	2465	2470	Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	239 50	Paris-Bourbonnais	363	363
Comptoir d'escompte	1000	1003 75	C. g'n. Transatlantique	500	495	Bons de liq. Ville de Paris	526	526	Canal de Suez	507 50	506 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1305	1290				Obligations communales 1879	452	450			
Crédit de France	21 25	22 50									
Crédit mobilier		325									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGEBS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR								
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Direct. soir.			
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	6 15	9	10 52	1 15	3 3	4 40	8 5	Montreuil-Bellay	6 55	9 48	11 34	4 4	7 4	8 38	10 13
6	45	matin (s'arrête à la Poissonnière)	6 23	9 9	11	1 24	3 19	4 48	8 13	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 11	10 4	11 48	4 18	7 27	8 53	10 26
8	56	matin, omnibus-mixte.	6 30	9 17	11 7	1 32	3 33	4 55	8 20	Chacé-Varrains	7 19	10 12	11 55	4 25	7 41	9 1	10 31
1	25	soir.	6 43	9 31	11 20	1 46	3 50	5 08	8 33	Saumur	7 31	10 24	12 5	4 34	7 54	9 12	10 40
3	32	express.															
7	15	omnibus.															
10	36	(s'arrête à Angers).															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.					
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.			
3 heures	36 minutes	du matin, direct-mixte.	10 52	1 15	Niort	5 26	12 48	Montreuil	7 5	1 56	8 42	Poitiers	6	12 55	6 55		
8	21	omnibus.	11 30	2 15	Parthenay	6 38	2 6	Loudun	8 3	2 57	9 46	Neuville	6 36	1 29	7 33		
9	37	express.	12 35	3 19	Airvault	7 10	2 38	Arçay	8 29	3 11	10	Mirebeau	7 3	1 53	8 1		
12	48	soir, omnibus-mixte.	1 20	3 49	Thouars	9	3 27	Mirebeau	9 17	3 59	10 52	Arçay	7 56	2 40	8 53		
4	44		2 3	4 18	Montreuil-Bellay	9 29	3 53	Neuville	9 45	4 25	11 18	Loudun	8 38	3 6	9 24		
10	24	express-poste.	3 17	5 16	Saumur	10 24	4 34	Poitiers	10 20	4 56	11 50	Montreuil-Bellay	9 24	3 45	10 3		

Succession bénéficiaire de M. Jean Chedeau, ancien avoué à Saumur.

AVIS

Les créanciers présumés de la succession de M. Edouard Chedeau, ancien notaire à Saint-Clement-des-Levées, et de la succession bénéficiaire de M. Jean Chedeau, ancien avoué à Saumur, sont invités à vouloir bien remettre de suite à M. Guérin, administrateur judiciaire de la succession de M. Jean Chedeau, en sa demeure sise à Saumur, rue Beaurepaire, n° 13, la note détaillée de leurs créances pour qu'ils puissent participer au paiement d'un dividende qui aura lieu incessamment.

L'administrateur judiciaire, GUÉRIN, Rue Beaurepaire, n° 13.

(515)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 août 1883, à midi, en ladite étude,

1<sup>o</sup> UNE GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue de la Tonnelles, n° 23. Composée d'un rez-de-chaussée et de trois étages, comprenant : vaste magasin, salons, appartements, cuisine, boutique et arrière-boutique, grenier;

Cour, cellier, pompe. Le tout loué 1,500 francs par an, pour 17 années.

2<sup>o</sup> UN BATIMENT

Situé à Saumur, rue de la Montée-du-Fort, entre les n° 6 et 8,

Comprenant un magasin avec grenier.

3<sup>o</sup> UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

DE CAMPAGNE,

Située à une demi-heure de Saumur, au lieu dit le Plongeon, commune de Varennes-sous-Montsoreau,

Composée de deux corps de bâtiments, cour, jardin, vigne et verger, le tout d'une contenance de 60 ares 50 centiares.

On peut traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. Proust, expert à Saumur, rue Dacier, ou à M<sup>e</sup> Méhousas, notaire. (513)

CAVEAU

A VENDRE

Quai de Limoges, n° 65.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur. (506)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1<sup>o</sup> UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 56, et rue de l'Arseuil,

Composée de trois corps de bâtiments, comprenant : boutiques, arrière-boutiques, vaste atelier, chambres, greniers, cellier et buanderie; cour; puits et pompe;

2<sup>o</sup> UN FONDS DE COMMERCE

D'AUBERGISTE

Exploité dans cette maison, avec le matériel et les marchandises en dépendant.

S'adresser audit M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire. (514)

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Située à Saumoussay, commune de Chacé,

Dépendant de la succession de M<sup>e</sup> VIGIER, et comprenant :

MAISON d'habitation, bâtiments de service, jardins et terrasses sur le bord du Thouet, bois et bosquets.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon,

Le DIMANCHE 5 AOUT 1883, à midi,

CHATEAU

DE

LA TROCHOIRE

Près Candes (Indre-et-Loire), au confluent de la Vienne et de la Loire.

PARC et dépendances en PRÉS, VIGNES et BOIS : 22 hectares. Vue splendide sur les vallées de la Loire et de la Vienne. Chasse et pêche.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Ligné. (484)

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Pour cause de cessation de commerce,

Le jeudi 9 août 1883, et jours suivants, à 1 heure après midi,

A Saumur, au domicile de M. MARAIS, tapissier, rue d'Orléans,

DES MEUBLES

ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après désignés, savoir :

1<sup>o</sup> MEUBLES

Une chambre à coucher tuya et palissandre, une autre chambre en chêne sculpté, une chambre Louis XVI blanc et bleu, trois lits, ébénisterie, buffets de salle à manger, table à rallonges, tables de salon, commode, toilette, tables à ouvrage, guéridons garnis et vernis, tables de nuit, toilette anglaise, fauteuils Voltaire et fauteuils crapaud, chaises, meuble de salon Louis XV en bois noir, meubles bois recouvert, séchoirs bambou, colonne en plûche, glaces et jardinières de fantaisie;

2<sup>o</sup> Tissus et Passementerie

Rideaux portières, couffils fil et coton satiné de couleur, tapis de table, carpettes, descentes de lit, tapis de salon, étamines pour vitrages, rideaux brodés, dessus d'édredons, franges, cordons de tirage, embrasses à glands, embrasses mousseline brodée, fêles de fauteuils;

3<sup>o</sup> Objets mobiliers

Lits de fer, matelas, stores, sangles, vitrine en chêne, rayons, comptoir, caisse, appareils à gaz, lustres et suspensions, échelles, établis, commodes antiques, divers ustensiles de ménage, et une quantité d'autres bons objets.

Cette vente a été autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 30 juillet 1883.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION.

(516)

A LOUER MAISON

Rue Pavée.

S'adresser, 6, rue du Temple.

A VENDRE une AMÉRICAINNE en bon état. S'adresser à l'hôtel de la Poste, à Saumur. Prix : 450 fr. (481)

Études de M<sup>e</sup> COCHARD, notaire à Noyant, et de M<sup>e</sup> BLANCHET, notaire à Baugé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

LE DOMAINE

ET LES

TROIS FERMES

Ci-après désignés,

Formant une très-belle propriété de chasse dans un seul ensemble,

Situés communes de Genneteil et de Volandry, savoir :

1<sup>o</sup> Le domaine et la ferme de la MINARDIÈRE, commune de Genneteil, de..... 67<sup>h</sup> 83<sup>a</sup>

2<sup>o</sup> La ferme de la HARROUARIÈRE, même commune, de.... 40<sup>h</sup> 15<sup>a</sup> 90<sup>c</sup>

3<sup>o</sup> Et la ferme de la ROUSSELIÈRE, communes de Volandry et de Genneteil, de.... 58<sup>h</sup> 50<sup>a</sup> 69<sup>c</sup>

Total des contenances..... 166<sup>h</sup> 49<sup>a</sup> 59<sup>c</sup>

Cette propriété est située sur la route de Baugé au Lude, à proximité de la station de Clefs du chemin de fer de La Flèche à Saumur.

S'adresser, pour visiter, au garde du château de Parnay, commune de Genneteil, et, pour traiter, soit à M<sup>e</sup> BLANCHET, soit à M<sup>e</sup> COCHARD, dépositaire des titres de propriété.

A CÉDER

GREFFE DE SIMPLE POLICE des trois cantons de Saumur.

S'adresser au titulaire.

GRANDS MAGASINS

DE

l'Épicerie Moderne

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.